



COMPTE-RENDU - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

12 avril 2021 - SACQUENAY

Etaient présents :

Franck HUERTAS - Stéphane GUINOT - Jean-Marie MUGNIER - Pierre PAGOT - Marie-Pierre COUR - Thérèse MAGNIEN - Luc MINOT - Didier MIGNOTTE - Didier THOMERE - Cécile PONSOT - Pascal LEREUIL - Benoît BERNY - Jean-Noël TRUCHOT - Gérard LEGUAY - Serge BAVARD - Annick NIPORTE - Dominique DUCHAMP - Michèle BAUDOIN - Jean-Pierre BROCARD - Patrick AVENTINO - Chantal BRUNOT - Rémy AUBRY - Jean-Paul TAILLANDIER - Joël MAZUE - Dominique MAIRE.

Procurations :

Antoinette GRAFF donne pouvoir à Annick NIPORTE, Yolande BRUNOT donne pouvoir à Chantal BRUNOT, Marie-Luce BON donne pouvoir à Annick NIPORTE, Sébastien WALLE donne pouvoir à Gérard LEGUAY.

Etaient absents :

Bernard GUILLEMOT - Charles SCHNEIDER - Antoinette GRAFF - Yolande BRUNOT - Marie-Luce BON - Sébastien WALLE - Christophe BOURGEOIS.

OUVERTURE DE SEANCE A 18H30

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes à ce jour et la Mairie de Sacquenay pour la mise à disposition de la salle.

Il est ensuite procédé à l'appel et à la désignation de Monsieur Jean-Noël TRUCHOT comme secrétaire de séance.

1. COMPTES RENDUS DES PRECEDENTS CONSEILS

1.1. Approbation des comptes rendus des conseil du 11 février, 26 février et 11 mars 2021

Avant de passer au vote, monsieur le président demande s'il y a des remarques sur les derniers comptes rendus.

Vote : unanimité

Dans un premier temps, le Président présente les projets de budgets pour l'année 2021 en précisant les points suivants :

Budget principal : budget proposé sensiblement identique au précédent avec pour focus :

Les charges de fonctionnement :

- Baisse des charges à caractère générale en 2020 relatives à la restauration suite à une diminution de la fréquentation des sites périscolaires et centre de loisirs du fait des mesures de confinement liés au COVID.
- Charges non prévues en 2020 liées aux achats de masques, gel et produits d'entretien en conséquence de la COVID.
- Les études à l'article 617 concernant l'hydrogène, l'enfance jeunesse, les travaux d'accompagnement sur la TEOM et la REOM, le pacte financier et fiscal.



1

- Pour les participations à l'école de musique et le transport à la demande, charges relatives aux autres contributions obligatoires, les états justificatifs seront demandés à la COVATI (coût/prestation).

Les produits de fonctionnement :

- Baisse des recettes en 2020 : la facturation aux familles des sites périscolaires est moindre liée aux mesures de confinement COVID et disparition des NAP au 1^{er} septembre 2020.
- Les redevances funéraires de 2019 et 2020 ont été facturées et encaissées en 2021.

En section d'investissement, les immobilisations corporelles intègrent l'achat de défibrillateurs suite à la délibération prise sous le mandat précédent. Se pose la problématique de la prise en charge de la maintenance par les communes ou la communauté de communes ; Une réflexion devra avoir lieu à ce sujet aboutissant soit à une prise de « compétence » par la CCTIV, soit à la mise en place de fonds de concours, soit à une location du matériel ou soit à un marché groupé. Les nouvelles règles de maintenance sont désormais plus strictes.

Les immobilisations en cours concernent la construction du centre de loisirs : seule une petite partie des travaux est prévue en 2021.

En remarque, à la demande de la Trésorerie, il faudra faire un PV de réception de tous les équipements rétrocédés aux communes (fontaines, lavoirs, voiries...) afin de les sortir de l'actif de la CCTIV et les intégrer aux communes.

Budget annexe interconnexion eau : budget globalement identique à celui présenté lors du conseil communautaire faisant le point sur le prix de l'eau. Il est proposé au vote en suréquilibre.

Il est élaboré sur la base d'hypothèses de durées d'amortissement et d'emprunt approuvées par l'ancienne mandature et sans impact en 2021 sur le prix de l'eau (1.50 €/m³) car les travaux d'interconnexion ne sont pas terminés et donc ne génèrent pas de dotation aux amortissements. Au-delà de 2021, pour juguler la hausse, ces points seront à revoir : le bureau et les maires concernés seront sollicités pour une réflexion et une étude sur des nouvelles hypothèses de durée.

FOCUS :

- Charges réalisées sont moindres car les travaux n'ont pas pu être terminés, en cause le confinement lié au COVID.
- La station de pompage de Pavillon et de Busserotte générant des factures d'électricités très importantes : il sera fait un point dans un an sur la consommation électrique et la nécessité éventuelle de changer l'abonnement (48 KVA).
- Le contrat VEOLIA prévoit désormais, en plus de la surveillance des volumes, la surveillance des taux de chlore. D'où un impact financier plus conséquent.
- Le droit de passage relatif à l'utilisation de la conduite de Salives, somme budgétée mais non décidée par le bureau ni le conseil. En effet, la commune de Salives demande une double participation :
 - Une participation financière pour l'utilisation de la conduite d'eau lors du passage (alimentation de Barjon et Le Meix via Salives)
 - Une participation au financement des fuites du réseau de salives car un volume d'eau plus important passe par les canalisations.

Aussi, le bureau et le maire de Salives seront conviés à une réunion prochainement pour approfondir ce sujet et proposer une délibération au conseil.



Budget annexe ordures ménagères : Budget assez identique à celui de l'année précédente.

FOCUS :

- La TEOM est désormais comptabilisée sur ce budget, contrairement à l'année précédente, favorisant ainsi une meilleure lisibilité.
- La hausse par le SMOM de 1,50 € par habitant ne peut pas être répercutée sur le redevable à la REOM pour l'année 2021. Augmenter la TEOM pour compenser cette hausse reviendrait alors à faire supporter la hausse à une partie de la population. La CCTIV ayant la possibilité d'absorber cette hausse sans l'appliquer à la population, il a été proposé de maintenir les tarifs comme en 2020. Pour information, toute décision de hausse de la redevance doit être prise avant le 31/12 pour l'année suivante.

En remarque : L'objectif de cette année est d'engager une réflexion sur l'évolution de la TEOM et de la REOM aboutissant à leur harmonisation.

Budget annexe RPE : budget avec peu de variations.

FOCUS :

- Le versement d'une subvention du Département non budgété,
- Les versements de la CAF lors des années antérieures mis en attente d'attribution par la Trésorerie.
- Le portail de Gestion avec la CAF en dépenses d'investissement.

Budget annexe SPANC :

Il est à noter en recettes de fonctionnement, les recettes relatives à la facturation des diagnostics SPANC 2020 pour 1780 € ainsi que la recette de subvention de l'agence de l'Eau, 1 200 €, pour le traitement administratif des dossiers par la CCTIV.

Cette présentation appelle les observations suivantes des conseillers :

- Didier MIGNOTTE demande s'il est encore possible de bénéficier des 3 300 € de subvention pour les travaux SPANC et les conditions d'éligibilité. Une réponse après vérification sera donnée ultérieurement.

2. COMPTES DE GESTION 2020

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs, ils sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

2.1. Compte de gestion 2020-Budget Principal

Délibération

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Déclare que le compte de gestion du budget principal de la communauté de communes Tilles et Venelle, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Vote : Pour 29, Contre 0, Abstention 0.



2.2. Compte de gestion 2020-Budget annexe interconnexion eau

Délibération

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Déclare que le compte de gestion du budget annexe interconnexion eau, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : Pour 29, Contre 0, Abstention 0.

2.3. Compte de gestion 2020-Budget annexe ordures ménagères

Délibération

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Déclare que le compte de gestion du budget annexe ordures ménagères, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : Pour 29, Contre 0, Abstention 0.

2.4. Compte de gestion 2020-Budget annexe RPE

Délibération

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Déclare que le compte de gestion du budget annexe RPE, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, appelle l'observation suivante :

- Le receveur a signifié à l'ordonnateur que l'excédent antérieur reporté de l'année 2019 est de 24 896.08 € au lieu de 25 163.54 € prévu au BP 2020.

Vote : Pour 29, Contre 0, Abstention 0.

2.5. Compte de gestion 2020-Budget annexe SPANC

Délibération

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Déclare que le compte de gestion du budget annexe SPANC, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : Pour 29, Contre 0, Abstention 0.

3. COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Les comptes administratifs pour l'année 2020, identiques aux comptes de gestion, sont présentés par Gérard LEGUAY, 1er vice-président. Ceux-ci n'amènent aucune observation de la part de l'assemblée, les comptes administratifs sont donc approuvés à l'unanimité, conformément aux résultats comptables comme suit :

3.1. Compte administratif 2020-Budget Principal

Délibération

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,



Elit Monsieur Gérard LEGUAY comme Président de séance,
Approuve le compte administratif 2020 du service principal dont les résultats de clôture s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 2 287 444.45 €

Dépenses : 2 200 917.83 €

Résultat de l'exercice : + 86 526.62 €

Résultat antérieur reporté : + 253 033.57 €

Soit un excédent de clôture de 339.560.19 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 166 911.12 €

Dépenses : 68 112.85 €

Résultat de l'exercice : + 98 798.27 €

Résultat antérieur reporté : 6 217.50 €

Soit un excédent de clôture de 105 015.77 €

M. le Président ne prend pas part au vote.

Vote : Pour 28, Contre 0, Abstention 0.

3.2. Compte administratif 2020- Budget annexe interconnexion eau

Délibération

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Elit Monsieur Gérard LEGUAY comme Président de séance,
Approuve le compte administratif 2020 du budget annexe interconnexion Eau dont les résultats de clôture s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 60 000.00 €

Dépenses : 35 339.35 €

Résultat de l'exercice : + 24 660.65 €

Résultat antérieur reporté : 0

Soit un excédent de clôture de 24 660.65 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 1 189 359.20 €

Dépenses : 1 196 747.09 €

Résultat de l'exercice : - 7 387.89 €

Résultat antérieur reporté : 856 761.01 €

Soit un excédent de clôture de 849 373.12 €

M. le Président ne prend pas part au vote.

Vote : Pour 28, Contre 0, Abstention 0.



3.3. Compte administratif 2020- Budget annexe ordures ménagères

Délibération

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Elit Monsieur Gérard LEGUAY comme Président de séance,
Approuve le compte administratif 2020 du budget annexe Ordures Ménagères dont les résultats de clôture s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 369 678.67 €

Dépenses : 266 535.00 €

Résultat de l'exercice : 103 143,67 €

Résultat antérieur reporté : -105 518.67 €

Soit un déficit de clôture de 2 375.00 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 0

Dépenses : 0

Résultat de l'exercice : 0

Résultat antérieur reporté : 0

Soit un excédent de clôture de : 0

M. le Président ne prend pas part au vote.

Vote : Pour 28, Contre 0, Abstention 0.

3.4. Compte administratif 2020- Budget annexe RPE

Délibération

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Elit Monsieur Gérard LEGUAY comme Président de séance,
Approuve le compte administratif 2020 du budget annexe RPE dont les résultats de clôture s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 59 071.63 €

Dépenses : 39 057.75 €

Résultat de l'exercice : 20 013.88 €

Résultat antérieur reporté : 1 136.22 €

Soit un excédent de clôture de 21 150.10 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 0

Dépenses : 0

Résultat de l'exercice : 0

Résultat antérieur reporté : 24 896.08 € à la demande du receveur et conformément au compte de gestion.

Soit un excédent de clôture de 24 896.08 €



M. le Président ne prend pas part au vote.

Vote : Pour 28, Contre 0, Abstention 0.

3.5. Compte administratif 2020- Budget annexe SPANC

Délibération

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Elit Monsieur Gérard LEGUAY comme Président de séance,
Approuve le compte administratif 2020 du budget annexe SPANC dont les résultats de clôture s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 2 980.00 €

Dépenses : 4 750.00 €

Résultat de l'exercice : - 1770.00 €

Résultat antérieur reporté : 53 048.19 €

Soit un excédent de clôture de 51 278.19 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 0

Dépenses : 0

Résultat de l'exercice : 0

Résultat antérieur reporté : 0 €

Soit un excédent de clôture de 0 €

M. le Président ne prend pas part au vote.

Vote : Pour 28, Contre 0, Abstention 0.

4. AFFECTATION DES RESULTATS

4.1. Affectation des résultat- Budget principal

Délibération

Le conseil communautaire

VU les résultats du compte administratif 2020 service principal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide l'affectation du résultat du service principal commune comme suit :

- Affectation en recettes de fonctionnement ligne 002 : 339 560.19 €
- Affectation en recettes d'investissement ligne 001 : 105 015.77 €

Vote : Pour 29, Contre 0, Abstention 0.



4.2. Affectation des résultat- Budget annexe interconnexion eau

Délibération

Le conseil communautaire

VU les résultats du compte administratif 2020 du Budget annexe Interconnexion Eau,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide l'affectation du résultat du Budget annexe Interconnexion Eau comme suit :

- Affectation en recettes de fonctionnement ligne 002 : 24 660.65 €
- Affectation en recettes d'investissement ligne 001 : 849 737.12 €

Vote : Pour 29, Contre 0, Abstention 0.

4.3. Affectation des résultat- Budget annexe ordures ménagères

Délibération

Le conseil communautaire

VU les résultats du compte administratif 2020 du Budget annexe Ordures ménagères,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide l'affectation du résultat du Budget annexe Ordures ménagères comme suit :

- Affectation en dépenses de fonctionnement ligne 002 : 2 375.00 €

Vote : Pour 29, Contre 0, Abstention 0.

4.4. Affectation des résultat- Budget annexe RPE

Délibération

Le conseil communautaire

VU les résultats du compte administratif 2020 du Budget annexe RPE,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide l'affectation du résultat du Budget annexe RPE comme suit :

- Affectation en recettes de fonctionnement ligne 002 : 21 150.10 €
- Affectation en recettes d'investissement ligne 001 : 24 896.08 €

Vote : Pour 29, Contre 0, Abstention 0.

4.5. Affectation des résultat- Budget annexe SPANC

Délibération

Le conseil communautaire

VU les résultats du compte administratif 2020 du Budget annexe SPANC,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide l'affectation du résultat du Budget annexe SPANC comme suit :

- Affectation en recettes de fonctionnement ligne 002 : 51 278.19 €

Vote : Pour 29, Contre 0, Abstention 0.



5. VOTE DES TAXES

5.1. Vote des 3 taxes directes locales

Délibération

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
FIXE, le taux 2021 des 2 taxes directes locales comme suit :
Taxe foncière bâti : 2.02%,
Taxe foncière non bâti : 11.85 %.
CFE : 20.44%
Vote : Pour 29, Contre 0, Abstention 0.

5.2. Vote de la TEOM

Délibération

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,
FIXE, le taux 2021 de la TEOM comme suit :
TEOM : 6.40 %
Vote : Pour 29, Contre 0, Abstention 0.

6. BUDGETS PRIMITIFS 2021

6.1. Budget primitif 2021 - Budget Principal

Délibération

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
ADOpte, le budget primitif 2021 du budget principal comme suit :

Fonctionnement
Dépenses : 2 535 475.19 €
Recettes : 2 535 475.19 €

Investissement
Dépenses : 397 518.96 €
(dont 95 300.00 € de RAR)
Recettes : 397 518.96 €
Vote :
Pour 28, Contre 0, Abstention 1 (JP TAILLANDIER).



6.2. Budget primitif 2021- Budget annexe interconnexion eau

Délibération

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE, le budget primitif 2021 du Budget annexe Interconnexion eau comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 80 451.00 €

Recettes : 124 660.65 €

Investissement :

Dépenses : 460 478.00 €

(dont 300 000.00 de RAR)

Recettes : 1 669 843.12 €

Vote : Pour 29, Contre 0, Abstention 0.

6.3. Budget primitif 2021- Budget annexe ordures ménagères

Délibération

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE, le budget primitif 2021 du Budget annexe Ordures ménagères comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 358 283.00 €

Recettes : 358 283.00 €

Investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Vote : Pour 29, Contre 0, Abstention 0.

6.4. Budget primitif 2021- Budget annexe RPE

Délibération

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE, le budget primitif 2021 du Budget annexe RPE comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 40 800.00 €

Recettes : 67 826.18 €

Investissement :

Dépenses : 2 130.00 €

Recettes : 24 896.00 €

Vote : Pour 29, Contre 0, Abstention 0.



6.5. Budget primitif 2021- Budget annexe SPANC

Délibération

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE, le budget primitif 2021 du Budget annexe SPANC comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 8 600.00 €

Recettes : 61 048.19 €

Investissement :

Dépenses : 9 900.00 €

Recettes : 9 900.00 €

Vote : Pour 29, Contre 0, Abstention 0.

7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

7.1. Sources des communes raccordées à Pavillon

Les communes raccordées à la source Pavillon ont été sollicitées par courrier par le président, suite à une demande urgente de la préfecture ; elles doivent informer de la destination qu'elles souhaitent donner à leurs sources alimentant autrefois leur commune :

- Si décision prise de condamner les sources : la CCTIV aura alors la responsabilité, dans le respect d'un cahier des charges, de fermer la source.
- Si décision de continuer à exploiter les sources pour de l'alimentation non humaine, le CCTIV doit en être informée et elle sera chargée de le signaler à la Préfecture. La commune devra ensuite se tourner vers la Préfecture pour avoir une autorisation d'exploitation.

7.2. Vaccination

Le centre de vaccination d'Is-sur-Tille est en flux tendu sur les doses de vaccin. La dotation exceptionnelle en mars et avril a permis d'ouvrir un centre éphémère à Selongey.

Suite au conseil syndical du Pays Seine et Tille de vendredi, les communes ont reçu un mail. Chaque commune est désormais sollicitée pour interroger leurs administrés de plus de 75 ans s'ils sont vaccinés ou non et ainsi de recenser les personnes souhaitant le faire. Cette liste permettra au Pays, lorsque des places se libèrent, de les vacciner en priorité. Cette procédure facilitera la gestion de prise en charge des personnes concernées par le centre de vaccination. Elle permettra aussi de donner une visibilité sur le taux de vaccination dans nos communes et sera un argument dans l'obtention de doses de vaccin. Ce retour est assez urgent.

7.3. SMTVO

Le référé déposé par les communautés de communes a été jugé en urgence sur la forme. Le juge a ainsi suspendu le syndicat. Aussi, à ce jour, il n'y a plus de syndicat. Par ailleurs, un autre référé a été déposé par les salariés du SMTVO : ils n'ont plus de salaire car la structure n'existe plus.

Désormais, dans l'attente, ce sont les communautés de communes qui récupèrent la compétence dans le cas des travaux urgents.

Le référé et le compte rendu de la réunion de bureau seront transmis aux communes.



8. TOUR DE TABLE

Jean- Paul TAILLANDIER questionne sur le bienfondé relatif à la suppression des captages d'eau et du risque que cela fait courir en cas de besoin. Le président rappelle que ces suppressions étaient prévues dans l'arrêté et que le préfet demande donc à la communauté de communes de veiller à son application.

Serge BAVARD informe qu'un point récent sur les impayés OM sera fait. Il informe qu'en 2020 les impayés se montaient à 13 000 € et à 30 000 € en cumulé.

La séance est levée à 21h30.



The image shows a handwritten signature in blue ink, followed by a circular official stamp. The stamp contains the following text: "Communauté de communes", "20, rue de la Patenée", "21260 SELONGEY", and "Tille et Venelle" at the bottom, flanked by two stars.

